



Tarifs de l'Accueil Périscolaire pour l'année 2022-2023 et règles d'utilisation du service

QF	Cantine	Garderie du matin	Garderie du soir
..... - 399	0.91 €	0.47 €	0.65 €
400 - 499	1 €	0.60 €	0.90 €
500 - 599	1 €	0.65 €	1.33 €
600 - 799	2.99 €	0.72 €	1.60 €
800 - 1099	3.28 €	0.86 €	1.70 €
1100 -1499	3.48 €	0.95 €	1.80 €
1500 - 1999	3.75 €	1.05 €	1.92 €
2000-2499	3.90 €	1.16 €	2.08 €
2499-.....	4.05 €	1.28 €	2.30 €
Occasionnel	4.12 €		
Extérieur (Abonné cantine)	4.26 €	1.40 €	2.50 €
Extérieur (Occasionnel cantine)	4.67 €		
Panier repas Pont Aveniste (allergie)	1.12 €		
Panier repas Extérieur (allergie)	1.22 €		
Adultes	6.34 €		

Au-delà heure fermeture		6.00 € le ¼ d'heure
-------------------------	--	---------------------

Facturation

La facturation de la cantine sera effectuée à chaque période de vacances scolaires (avec réception des factures en novembre, janvier, mars, mai et juillet pour les familles). **Attention, l'utilisation du service de cantine entrainera une facture d'un minimum de 15 euros par an et par famille.**

La facturation de la garderie sera effectuée par trimestre (avec réception des factures en janvier, mai et juillet pour les familles). **Attention, l'utilisation du service de garderie entrainera une facture d'un minimum de 15 euros par an et par famille.**

Garderie

Matin : 7h15-8h30

Soir : 16h pour l'école publique et 16h30 pour l'école privée - 19h

Nous accueillons les enfants des parents ayant besoin d'un mode de garde avant et après l'école. Une équipe d'agents formés et diplômés leur propose un temps de jeux et de détente le matin et un temps de goûter, d'aide aux devoirs, d'activités ou de jeux libres le soir.

Les tarifs sont identiques en fréquentation régulière ou occasionnelle. Vous devez inscrire, chaque matin, votre enfant auprès de l'enseignant (ou ATSEM) de la classe dans laquelle il est scolarisé.

Utilisation du service

L'utilisation du service est conditionnée à l'inscription de votre enfant auprès du service enfance jeunesse de la commune. **Sans retour du dossier d'inscription nous ne pourrons pas l'accueillir.**

Si vous avez opté pour l'abonnement au service cantine, même en cas d'absence, vous serez redevables de l'ensemble des repas (sauf présentation d'un certificat médical au-delà de 4 jours d'absence)